

vrier 1749, que les François employoient 300 hommes à construire un Fort à *Tobago*, qu'ils attendoient journellement 300 familles de la Martinique pour y faire un établissement, & que le Capitaine d'un Vaisseau de Guerre François, qui s'y trouvoit actuellement, avoit déclaré qu'il y étoit pour protéger les nouveaux habitans, en cas qu'on eut besoin d'en venir à la force.

30 Mai
1749.

Cela s'accordoit si peu avec les Déclarations sus-mentionnées, qu'on se hâta d'en parler aux Ministres François. Ils avouèrent que l'exécution immédiate de l'Évacuation de *Tobago* avoit été suspendue, parce que la Cour de France vouloit premièrement savoir si la Grande-Bretagne consentiroit à une discussion générale de tous les points par des Commissaires.

Le plus important de tous ces Points que la France vouloit faire discuter par des Commissaires, étoit celui du régleme des Limites de l'Acadie. Elle étoit jalouse de l'établissement que les Anglois y alloient faire. Elle regardoit de mauvais œil cette nouvelle Barrière, que les Anglois vouloient former au Nord de leurs Colonies. Elle prévoyoit que ce seroit un obstacle perpétuel à ses Entreprises en tems de Guerre; & qu'Elle ne pouvoit plus leur faire la Guerre en tems de paix, par le moyen des Sauvages d'Acadie, qui n'oseroient pas remuer, dès que les Anglois se feroient fortifiés de ce côté-là. Elle chercha donc ou à empêcher par la force cette barrière de se former, ou d'en resserrer les Limites par son habilité dans la Négociation.

D'ailleurs les François voyoient avec regret qu'ils alloient perdre les avantages présens, & futurs, de cette correspondance que le Canada & l'Île Royale entretenoient avec les Habitans François